



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

MAIRIE DE BONDUES

DÉGRÈVEMENT D'IMPÔTS DIRECTS

Pour pertes de récoltes consécutives à la sécheresse

AVIS AUX CONTRIBUABLES

Les listes de parcelles concernées par un dégrèvement de Taxe Foncière sur les Propriétés non Bâties (TFPNB) ainsi que le montant des dégrèvements ordonnancés peuvent être consultés en Mairie à partir du 21 Septembre 2026

À BONDUES le 21 SEP. 2026



Martin LEPOUTRE

Le Maire,

NOTA – Le présent avis sera affiché et publié dans les différentes parties de la commune dès sa réception.